20728 - prier alors qu’on a du vernis sur les ongles

question

L’islam permet-il qu’on prie alors qu’on a les ongles colorées avec du vernis sur?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est permis à la femme de se vernir les ongles pour les embellir à l’aide d’une matière sans nocivité. Il n’ y a aucun inconvénient à ce qu’elle prie les ongles vernis, à moins que le vernis ne s’avère imperméable. Si tel est le cas, ni ses grandes ni ses petites ablutions ne seraient valides avant l’enlevement du vernis. L’invalidité des ablutions entraîne celle de la prière.

On lit dans les fatwas de la Commission permanente (5/218): « si le vernis forme une masse sur les ongles, l’intéressée ne peut pas faire ses ablutions correctement sans l’enlever. En l’absence d’une masse, ses ablutions sont valides.C’est comme du hénné.

Allah le sait mieux.